

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE ARCY SUR CURE**

Séance du 02 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le deux février à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Olivier BERTRAND, Maire.

Etaient présents : Olivier BERTRAND, Dominique BIDE, Vincent BOIROT, Jean-Cyrille GORECKI, Marie-Noëlle LEROY, Stéphane MICHEL, Evelyne ROBERT, Jean-Jacques VUILLERMIN

Etaient représentés : Sylvie JOUBLIN par Dominique BIDE, Carole PETIT par Marie-Noëlle LEROY

Etaient absents :

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle LEROY

Nombre de membres afférents au Conseil	Nombre de membres présents	Qui ont pris part à la délibération	Vote
10	8	10	Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
28/01/2023

Date d'affichage
28/01/2023

**Tarifs des hébergements du camping
DE_2023_011**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs d'hébergement du camping par jour ou par nuitée (pour les personnes qui résident dans le camping uniquement) :

Prestations	Tarifs 2023
Forfait 1 campeur sans voiture, 1 nuitée (emplacement)	7.50 €
Forfait caravane/camping-car 1 nuitée, 2 personnes (emplacement, stationnement d'un véhicule, vidange, électricité)	18.00 €
Emplacement	3.50 €
Branchement électrique	5.00 €
Garage mort	4.00 €
Vidange et eau	4.00 €
Nuitée adulte	4.50 €
Nuitée enfant - 12 ans	2.00 € Gratuit pour les moins de 2 ans
Véhicule	3.00 €
Machine à laver	3.50 €

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/02/2023 089-218900157-20230202-DE_2023_011-DE
--

Sèche-linge	3.50 €
Tarif groupe de plus de 10 personnes	-10 %
Bungalow Caraïbes (sans sanitaires) Tente 2 chambres 4/5 personnes	
• 1 nuitée :	50.00 €
• Forfait 2 nuitées	95.00 €
• Forfait 3 nuitées	130.00 €
• Forfait 7 nuitées	315.00 €
Bungalow Mayotte (sans sanitaires) Tente 2 chambres 4 personnes	
• 1 nuitée	45.00 €
• Forfait 2 nuitées	80.00 €
• Forfait 3 nuitées	115.00 €
• Forfait 7 nuitées	280.00 €

La taxe de séjour est fixée à 0.22 € par personne et par nuitée et reversée à la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan. Les mineurs sont exonérés de cette taxe.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé le registre tous les membres présents.

Le Maire :



RF PREFECTURE D'AUXERRE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/02/2023 089-218900157-20230202-DE_2023_011-DE